

# MAIRIE DE MANTEYER

## SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

DE-003-2025

Nombre de membres  
afférents au CM : ..... 11  
Nombre de membres en  
exercice ..... 11  
Nombre de membres  
présents ..... 07  
Nombre de membres qui  
ont pris part à la délib 10  
  
Date de la convocation  
10/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

**Présents :** PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, FLEURY Simon, LORIDON Pablito,

**Absents non excusés :** TESSA née BONNARDEL Dorine

**Absent excusé représenté :** LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)  
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)  
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été élue secrétaire.

**Objet : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints**

Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24, Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum et qu'il a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune compte 517 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

Décide

Qu'à compter du 18 décembre 2024 soit le lendemain de l'installation du conseil municipal le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Maire : 40.3% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
1er adjoint : 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
2<sup>ème</sup> adjoint : 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique  
3<sup>ème</sup> adjoint : 10.7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Pour extrait conforme

Le Maire



Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

A voté contre : 0  
Abstention : 0  
Ont voté pour : 10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250116-DE-003-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025

# TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

➤ Commune : MANTEYER

Nombre d'habitants	Nombre de conseillers	Nombres d'adjoint
517	11	3

➤ Votre commune a-t-elle droit à une majoration pour le calcul des indemnités (chef-lieu de canton, station classée....) ? : NON

➤ Indiquez ci-dessous la liste des élus percevant une indemnité :

Fonction de l' élu	Nom et prénom	Indemnité brute mensuelle (en %) de l'indice brut en vigueur	INDEMNITE BRUTE MENSUELLE EN MONTANT
Maire	PONS Michel	40.3%	1646.62€
1 <sup>ère</sup> adjointe	IMBERT Joëlle	10,7%	437.19€
2 <sup>ème</sup> adjointe	BETEILLE Nelly	10,7%	437.19€
3 <sup>ème</sup> adjointe	CELCE Chantal	10,7%	437.19€

<b>Montant Maximun autorisé</b>	<b>2958.19€</b>
---------------------------------	-----------------

Arrêté de délégation à Mme IMBERT Joëlle le 24/01/2025.

Arrêté de délégation à Mme BETEILLE Nelly le 24/01/2025.

Arrêté de délégation à Mme CELCE Chantal le 24/01/2025.